

L'OBSERVATOIRE PARLEMENTAIRE

N°14 - AVRIL 2026



MUNICIPALES 2026 : LES CHAISES MUSICALES PARLEMENTAIRES

Avec les élections municipales de mars 2026, l'Assemblée nationale va connaître un petit remaniement : une bonne vingtaine d'élus devraient quitter leur siège parisien.

Les élections locales auront aussi des conséquences dans la Chambre haute, avec le scrutin indirect pour l'élection des sénateurs de septembre prochain et le renouvellement de la moitié des élus. En tout, une petite quarantaine de députés ont été élus maires lors des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, sur environ 104 qui étaient têtes de liste. En raison de la loi de 2014 sur le non-cumul des mandats, un député ne peut pas cumuler son mandat parlementaire avec une fonction exécutive locale comme celle de maire. Les élus ont 30 jours après l'élection, soit jusqu'à mi-avril environ, pour choisir : devenir maire et quitter l'Assemblée (ils seront alors remplacés par leur suppléant), ou rester député et laisser la mairie à un adjoint ou à un colistier.

Parmi les maires fraîchement élus, une petite trentaine a déjà annoncé privilégier le mandat local. En réalité, ce sont généralement ceux qui ont été élus dans une commune de taille moyenne ou grande. Une petite dizaine a déjà indiqué qu'ils resteront députés et laisseront la mairie à un adjoint... se gardant ainsi le mandat sous le coude en cas de désaveu lors des élections législatives qui devraient suivre l'élection présidentielle de 2027.

Pour l'heure, les départs entraîneront l'arrivée de suppléants à l'Assemblée ou, dans quelques rares cas, provoqueront des législatives partielles si le suppléant refuse le mandat. Ces changements pourraient avoir des conséquences sur le vote de la loi sur l'euthanasie, qui pourrait se jouer à quelques voix près. L'identité des suppléants sera donc à observer de près. L'autre enjeu parlementaire de ces municipales concerne le Sénat, qui sera renouvelé pour moitié en septembre. Les résultats des élections locales devraient confirmer la domination de la droite dans la Chambre haute, tandis que le RN peut raisonnablement espérer former un groupe de sénateurs (10 élus). Les macronistes et la gauche, notamment écologiste, devraient, eux, voir leur nombre diminuer. Dans ce numéro spécial municipales de notre lettre mensuelle, nous vous proposons donc un état des lieux du « mercato » parlementaire.

Olivier Frèrejacques

Rédacteur en chef de L'Observatoire parlementaire

Calendrier parlementaire du mois d'avril 2026

- **Semaine du 30 au 3 avril 2026** : semaine du gouvernement. Pn Sénat : garantir le droit de visite des parlementaires dans les prisons ; Pn Sénat lutte contre les fraudes sociales et fiscales (1er avril : vote solennel).
- **Semaine du 7 au 10 avril 2026** : semaine de l'Assemblée nationale ; Pn accélérer la prévention cardio-neuro-vasculaire ; 9/04 : niche Horizons (pn faire exécuter les peines d'emprisonnement ferme ; pénalisation des rave-parties).
- **Semaine du 13 au 19 avril 2026** : semaine du gouvernement : pn Sénat restitution de biens culturels ; pn renforcer la sécurité, la rétention administrative et la prévention des risques d'attentat ;
- **Semaine du 20 au 26 avril 2026** : suspension des travaux.

- **Semaine du 30 au 3 avril 2026** : Ppl améliorer l'accès au logement des travailleurs des services publics ; ppl protéger les mineurs des risques de réseaux sociaux ; ppl Droit à l'aide à mourir ;
- **Semaine du 7 au 10 avril 2026** : semaine de l'Assemblée nationale ; ppl coordonner le droit des entreprises publiques ; ppl procédure de déblocage exceptionnelle de l'épargne salariale ;
- **Semaine du 13 au 19 avril 2026** : pjl sur la justice criminelle et le respect des victimes ; pjl développement des transports.



CEUX QUI PARTENT ET CEUX QUI RESTENT

À l'occasion des élections municipales de 2026, près de cent députés se sont présentés. Trente-huit d'entre eux ont été élus, contre cinq sénateurs. Conformément à la loi sur le non-cumul des mandats, les parlementaires devront renoncer soit à leur mandat de député, soit à leur mandat de maire, dans un délai de trente jours. En l'absence de choix, c'est le mandat le plus ancien qui prend fin. Les députés faisant le choix de la mairie seront remplacés par leur suppléant, sauf en cas de refus de ce dernier. Dans cette hypothèse, une élection législative partielle est organisée.

RASSEMBLEMENT NATIONAL ET UDR



Christophe Barthès, qui a remporté Carcassonne (Aude) avec 40,4 % des voix, devrait bien choisir de conserver ce mandat prestigieux. Il devrait donc être remplacé par l'ancien conseiller municipal et communautaire de la cité, **Édouard Jordan**, qui n'est autre que le président du RPR de l'Aude. Sauf si le Rassemblement national ne le souhaite pas : cet ex-secrétaire départemental, évincé de son parti Les Républicains le 8 mars 2024 suite à son rapprochement avec le RPR de Franck Allisio, avait en effet affirmé qu'il n'envisageait pas de prendre sa carte au RN...

Frédéric Boccaletti, vainqueur à La Seyne-sur-Mer (Var) avec 50,06 % des suffrages, va être remplacé par l'ancienne conseillère régionale RN de Côte-d'Or, **Isabelle Delyon**. Experte-comptable, celle-ci a fait l'objet de la vindicte du journal Libération – elle est ainsi ciblée dans l'article « À La Seyne-sur-Mer, un écœurant cocktail de candidats racistes, complotistes et transphobes sur la liste RN ».

Pascale Bordes remporte avec 52,89 % des voix Bagnols-sur-Cèze (Gard), ville qui se voit administrée pour la première fois par une femme. Elle devrait être remplacée par **Catherine Dellong Meng**, ancienne directrice des finances de la CA du Grand Avignon.

Éric Ciotti, élu à Nice (Alpes-Maritimes) avec 48,54 % des suffrages, devra lui aussi céder son siège de député. Son départ entraîne l'obligation, pour le groupe UDR, de changer de président de groupe. Son suppléant, le doyen honoraire de la Faculté de médecine de Nice Patrick Baqué, pourrait quant à lui remplacer Éric Ciotti à ce poste.

Hervé de Lépinau, vainqueur à Carpentras (Vaucluse) avec 50,78 % des voix, sera remplacé par **Fanny Lauzen**, qui avait été fraîchement élue numéro deux à Bédarrides (Vaucluse).

Aurélien Lopez-Liguori, vainqueur à Agde (Hérault) avec plus de 54 % des voix, sera remplacé par **Bernard Chaumeil**. Ancien directeur de cabinet municipal, responsable dans le secteur des relations institutionnelles au sein du groupe Engie, il occupait différentes fonctions à Marseillan, où il est également conseiller municipal.

Alexandra Masson, qui a remporté Menton avec 49,09 % des voix et fait tomber Louis Sarkozy, devrait être remplacée par **Gabriel Tomatis**, 25 ans et responsable du Rassemblement national de la jeunesse dans les Alpes-Maritimes. Attaché parlementaire, il a déclaré que son modèle était François Athanase Charette, figure de la Contre-Révolution vendéenne. Il sera a priori le benjamin de l'Assemblée nationale.

Bryan Masson, élu à Cagnes-sur-Mer (Alpes-Maritimes) avec 50,21 % des voix, devrait être remplacé par Cyril Tribuiani, secrétaire du RN des Alpes-Maritimes et conseiller municipal de Cagnes-sur-Mer. Chargé de clientèle chez Axa puis chef de rayon chez Carrefour, il avait été le collaborateur parlementaire de M. Masson.

Avec 57,4 % des voix, **Nicolas Meizonnet** l'a emporté largement à Vauvert. Il souhaite siéger à ce fauteuil et sera donc remplacé par sa suppléante, Caroline Devaux, 43 ans, originaire du Gard et fille de manadière.

À Saint-Jeoire (Haute-Savoie), la liste d'**Antoine Valentin** a fait 100 % des voix – avec une participation de 42,94 %. Pour autant, l'édile fraîchement élu député ne siègera pas dans le fauteuil de maire mais laisse sa place à son numéro deux, Sonia Gervois.

CEUX QUI PARTENT ET CEUX QUI RESTENT

DROITE RÉPUBLICAINE



François-Xavier Ceccoli, après deux ans de députation, a retrouvé son siège de maire dans la commune corse de San Giuliano. Ce chef d'entreprise a remporté 100 % des voix dans cette commune comptant 498 inscrits ; l'abstention a représenté 36,75 % des inscrits. Le député n'a pas fait connaître sa volonté de garder son siège de maire ou de député ; sa suppléante, Hélène Astolfi, n'a pas fait valoir de position non plus.

Fabien Di Filippo, à Sarrebourg, a été élu au premier tour avec 58 % des suffrages. Le député a déclaré laisser s'écouler le mois de décision afin de laisser la place « automatiquement » à son suppléant, Jérôme End. Ce dernier, maire de Vic-sur-Seille, a été contrôleur des impôts puis comptable des douanes avant de devenir attaché parlementaire auprès d'un sénateur et d'occuper des fonctions de directeur de cabinet pour des élus Les Républicains de Moselle.

Philippe Juvin a réalisé un score très honorable de 63,26 % au premier tour à La Garenne-Colombes. Il a annoncé ne pas siéger à ce poste et préférer conserver son mandat de député. Il laissera donc automatiquement la place à son numéro deux sur la liste.

Guillaume Lepers (apparenté DR) a remporté la ville de Villeneuve-sur-Lot avec 50,56 % des voix. Sa suppléante, Émeline Rey, 38 ans, ostéopathe et viticultrice à Dondas, prendra donc sa place dans l'hémicycle.

Véronique Louwagie a réussi à conquérir la mairie de L'Aigle (Orne), obtenant 49,24 % des suffrages. Elle cèdera donc sa place dans l'hémicycle à son suppléant Thierry Liger, qui l'avait déjà remplacée lorsqu'elle était devenue ministre sous le gouvernement Bayrou.

Réélu à Tinchebray-Bocage (Orne), ville qu'il avait déjà administrée par le passé, **Jérôme Nury** était le seul candidat dans la commune. L'Assemblée nationale perd avec son départ le président du groupe d'études sur les chrétiens d'Orient. Cendrine Foucher Chazé, sa suppléante, devra elle-même faire le choix de rester à son poste de maire de Gouffern-en-Auge, qu'elle vient d'obtenir, ou de prendre le siège de députée si M. Nury décidait de ne pas conserver sa place de maire.

Au Cannet, **Michel Tabarot** a remporté 55,65 % des voix. Pour autant, conservant son siège de député, il avait fait part de sa volonté de laisser son siège à son premier adjoint, **Yves Pigrenet**. Cette posture a d'ailleurs soulevé le courroux de ses adversaires (RN et Union des gauches), qui ont regretté que le député passe sa semaine à Paris et que le futur maire n'ait pas pris directement la place.

Jean-Pierre Taite a retrouvé, avec un score de 51,37 % des suffrages, son siège à Feurs. Malgré un recours de son adversaire pour non-respect des règles, celui qui a été élu maire de cette commune en 2008, 2014 et 2020 cède sa place à Jean-Yves Bonnefoy. Ancien coiffeur, ce fils de paysan a admis qu'il n'avait pas prévu ce cas de figure.

HORIZONS

HORIZONS 

Avec la victoire de **Paul Christophe** à Zuydcoote (Nord), où il a obtenu 59,95 % des voix, le groupe Horizons perd son président. L'édile avait prévenu qu'il privilégierait son mandat de maire et il va donc céder la place à son suppléant, **Pierre Marle**. Ce retraité de l'enseignement, qui avait passé quelques mois à l'Assemblée nationale lorsque Paul Christophe a pris ses fonctions au gouvernement, reviendra donc sur les bancs de l'Assemblée nationale.

À Muzillac (Morbihan), **Michel Criaud** l'a emporté avec 67,52 % des suffrages. Le député a indiqué vouloir conserver son mandat de député et a déclaré que lorsque sa « mission parlementaire sera terminée, je reprendrai ma mission de maire ».

CEUX QUI PARTENT ET CEUX QUI RESTENT

MODEM



Olivier Falorni a remporté, avec 43,66 % des suffrages, la mairie de La Rochelle (Charente-Maritime). L'auteur d'une proposition de loi relative à la fin de vie cède la place à sa suppléante, l'infirmière puéricultrice Sabine Gervais. Après sa démission de son poste de première adjointe à la mairie de Puilboreau, celle-ci pourrait être amenée à participer aux travaux parlementaires sur ce texte. La décision pourrait notamment dépendre du groupe auquel appartient le député à l'Assemblée nationale, Les Démocrates.

Didier Padey a retrouvé sa mairie de Jongieux (Savoie), commune dont il était déjà l'édile avant de devenir député à la suite de la nomination de Marina Ferrari au gouvernement. Il a obtenu 100 % des suffrages exprimés. L'élu n'a pas précisé son choix : rester maire ou député. En l'absence de suppléant — puisqu'il occupait lui-même cette fonction auparavant — sa circonscription pourrait être concernée par une élection législative partielle s'il choisit de conserver son mandat municipal.

Philippe Bolo, élu avec seulement 47 voix d'avance à Avrillé (Maine-et-Loire), cède sa place à sa suppléante Patricia Maussion. Celle-ci devra également abandonner son mandat de maire de Loiré, où elle vient d'être élue, si elle souhaite siéger à l'Assemblée nationale. Membre du Conseil régional des Pays de la Loire, cette fille d'agriculteurs présidait le CLEFOP Maine-et-Loire Ouest.

Philippe Vigier a obtenu la majorité absolue (56,3 %) à Châteaudun (Eure-et-Loire), où il siègera en tant que maire et se lancera dans la course à la présidence de l'agglomération. Son suppléant, Laurent Leclercq, qui vient de perdre la mairie de Toury — qu'il dirigeait depuis 2008 — de six voix, va-t-il accepter cette nouvelle fonction ? L'élu n'a pas souhaité s'exprimer à ce sujet ; il dispose de trente jours pour se décider, sans quoi la circonscription pourrait être confrontée à une nouvelle élection législative partielle.

LIOT



Harold Huwart l'a emporté à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loire) avec 46,99 % des voix ; il se présentait sous l'étiquette divers gauche. Son suppléant, Éric Gérard, réélu à la mairie de La Loupe pour un quatrième mandat, a indiqué souhaiter conserver son mandat de maire. Cette situation conduit donc vraisemblablement à l'organisation d'une élection législative partielle dans la circonscription, l'ancien député ayant également déclaré vouloir conserver son mandat municipal.

ENSEMBLE POUR LA RÉPUBLIQUE



À Coulommiers, **Franck Riester** a recueilli dès le premier tour 66,22 % des suffrages. L'édile avait déjà été maire de la ville entre 2008 et 2017 avant de rejoindre le gouvernement d'Édouard Philippe en 2018. Pour la troisième fois, sa suppléante Patricia Lemoine, qui l'avait remplacé lorsqu'il avait pris des fonctions ministérielles, s'apprête à retrouver les bancs de l'Assemblée nationale. Par le passé, elle s'était illustrée par l'adoption de sa proposition de loi sur l'assurance emprunteur ; elle avait aussi été à la tête d'un rapport sur le sujet : « Défense et territoires : quels rôles pour les acteurs du territoire dans la défense nationale ? »

Grosse prise pour le groupe EPR : Annecy a été remportée par l'ancien ministre de l'Économie **Antoine Armand**. La liste de ce centriste a obtenu 49,36 % des voix, contre 35,12 % pour l'union de la gauche et 15,52 % pour le Rassemblement national. C'est aussi une ancienne remplaçante qui vient se substituer à cet ancien ministre : Danièle Carteron, gérante d'une société d'assistance à maîtrise d'ouvrage, qui avait pris la place d'Armand lors de son entrée au gouvernement. Annécienne, elle a exercé des fonctions d'élue locale.

Thomas Cazenave a également satisfait le camp présidentiel en devenant maire de Bordeaux (Gironde). Le macroniste l'a emporté avec 49 014 voix (50,95 %) contre 47 187 voix (49,05 %) face à Pierre Hurmic, ancien maire écologiste. Sa suppléante, qui l'avait déjà remplacé en 2023, est Alexandra Martin ; responsable d'un centre de formation depuis plus de 25 ans, elle est aussi réserviste de l'Éducation nationale.

CEUX QUI PARTENT ET CEUX QUI RESTENT

ENSEMBLE POUR LA RÉPUBLIQUE (SUITE)



À Rodez (Occitanie), **Stéphane Mazars** (ancien député de la gauche radicale, opportunément passé à Renaissance) a battu l'ancien maire Christian Teyssedre de près de 10 % (avec 49,12 % des voix contre 39,27 % pour son adversaire). Pauline Cestrières, sa suppléante et maire sortante de Montézic, s'apprête à remplacer le député à la tête de la première circonscription de l'Aveyron. »

PARTI SOCIALISTE

À Capelle-la-Grande (Nord), le socialiste **Julien Gokel** a remporté le scrutin avec 80,5 % des voix exprimées. En janvier 2026, le député avait évoqué son souhait de retrouver son siège local, notamment du fait des blocages à l'Assemblée nationale. Ce sera à son suppléant, Jean Bodart, également adjoint à Dunkerque, que reviendra la charge de siéger. Le député Gokel avait écarté l'hypothèse d'une législative partielle, assurant que M. Bodart ne démissionnerait pas.

À Vandœuvre-lès-Nancy (Meurthe-et-Moselle), **Stéphane Hablot** a remporté le scrutin avec 56,04 % des voix exprimées (et une participation de 42,54 %). Il a remporté le mandat de maire pour la troisième fois consécutive mais a déclaré ne pas vouloir siéger, préférant conserver son mandat de député jusqu'en 2027. C'est à Isabelle Lucas, sa suppléante, qu'échoira la charge de devenir députée ; elle devra démissionner de son poste de première adjointe à la ville de Nancy, déléguée à l'urbanisme écologique, au logement, à l'autonomie énergétique et alimentaire, et au plan climat.

À Paris, **Emmanuel Grégoire** l'a emporté avec 50,52 % des voix, soit 76 318 voix d'avance sur la liste LR de Rachida Dati. Dorine Bregman prendra sa suite à l'Assemblée nationale. Auteure d'une thèse sur « La construction des controverses politiques pendant les campagnes électorales en France – 1986 à 1988 », Mme Bregman se dit rocardienne ; elle dit avoir été très marquée « par la Shoah », du fait des origines juives de sa famille. Elle a travaillé pour le Service d'information du gouvernement et a rejoint le Parti socialiste en 2013 ; elle était alors maire adjointe de Paris Centre et secrétaire nationale adjointe du Parti socialiste.

LA FRANCE INSOUMISE

À Roubaix, le député **David Guiraud** l'emporte avec un score écrasant de 53,19 % des voix, à l'issue d'une quadrangulaire. Il sera suppléé par Shéhérazade Bentorki, qui avait été qualifiée d'homophobe par le président du « Printemps républicain » en raison de son rejet passé (2014) du « mariage pour tous ». L'ancienne lutteuse professionnelle avait d'ailleurs quitté le Parti socialiste sur cette question, soulignant au passage ne pas partager « la nouvelle image de la famille que véhiculait le parti ».

À La Courneuve, c'est le député **Aly Diouara** qui remporte le siège avec 51,53 % des voix face au PS et grâce à une alliance avec le PCF. Houria Guendouzi prendra donc son siège et perdra sans doute celui d'adjointe déléguée aux sports qu'elle venait d'acquérir à Bobigny auprès du maire PCF.

À Vénissieux, la liste LFI d'**Idir Boumertit** a fait 34,11 % des voix ; il était talonné de près (25 voix) par la liste du Parti communiste, menée par Michèle Picard. Il va être remplacé par Gisèle Putoud, sa suppléante et déléguée CGT.

À Vaulx-en-Velin (Rhône), le LFI **Abdelkader Lahmar** semble, à l'heure où nous écrivons ces lignes, hésiter et aspirer à conserver son mandat de député. Cette hésitation a surpris jusque dans les rangs de LFI, notamment sa suppléante Élise Sabin. Cette dernière, conseillère municipale de Rillieux-la-Pape, s'attendait pourtant à siéger à l'Assemblée. La liste LFI a quoi qu'il en soit remporté la municipalité avec 50,49 % des suffrages exprimés, contre 49,51 % pour sa rivale socialiste ; cette dernière a par ailleurs été « chassée » par des huées lors de la passation de flambeau.

AU SÉNAT

Moins nombreux à céder leur mandat national, les sénateurs sont cinq à quitter l'hémicycle pour les sièges municipaux.

- À Digoin (Saône-et-Loire), **Fabien Genet** a recueilli 100 % des 1 924 voix exprimées ; il s'agissait de la seule liste, identifiée comme « divers ». De sensibilité de droite (LR), le sénateur retrouve un siège qu'il a déjà occupé.
- À Gilette (Alpes-Maritimes), la sénatrice LR **Patricia Demas** a obtenu 50,59 % des suffrages (avec une participation de 75,75 %). Elle demeure au Sénat et cède son siège au second de sa liste, Jean-Claude Niel.
- Également membre des Républicains, **Jean-Marc Delia** devient maire de Saint-Vallier-de-Thiery (Alpes-Maritimes). Il était à la tête de la seule liste en lice et recueille 100 % des suffrages exprimés. Ancien maire devenu sénateur à la suite de la nomination de Philippe Tabarot au gouvernement, l'élu pourrait donc retrouver son siège local.
- À Villerupt (Meurthe-et-Moselle), **Véronique Guillottin** a réussi à rassembler 55,27 % des suffrages. Après plusieurs tentatives (et échecs) pour parvenir à la tête de la cité, la sénatrice de Meurthe-et-Moselle devrait choisir de conserver son poste de maire.
- Le centriste **Jean-Michel Arnaud** a pris la mairie de Tallard (Hautes-Alpes), où il a remporté, fort de sa liste unique, 100 % des suffrages. Pour l'heure, l'élu n'a pas précisé quel mandat il souhaitait conserver.

